

# VERS QUOI ALLONS-NOUS AVEC LES RUPTURES DE CÂBLE DE LA SONABEL ?

Par Yda Alexis NAGALO

Les ruptures de câbles de pylône sont légion sur la ligne d'interconnexion Bobo – Ouagadougou. Durant l'année 2014, les ruptures se sont enregistrées aux dates suivantes :



- 28 Avril 2014, rupture de câble entre Boromo et Ouagadougou ;
- 14 mai 2014, rupture de câble à Boni dans le Tuy ;
- 1<sup>er</sup> Aout 2014, rupture de câble entre les pylônes 77 et 78 près de la ville de Boromo ;
- 26 septembre 2014, rupture de la ligne d'interconnexion Pâ-Zagtouli, pylônes 266 et 267 ;

Le mercredi 18 février 2015, l'on a encore constaté une rupture de câble, entre Boni et Houndé, qui a provoqué des délestages dans la capitale. Avec la même rengaine, la nationale d'électricité s'est encore confondue en excuses dans sa fameuse annonce insipide que le service de communication se fait le plaisir de nous délecter à chaque rupture de câble :

*« La SONABEL porte à la connaissance de sa clientèle du Centre Régional de Consommation de Ouagadougou (CRCO) que suite à une rupture de câble survenue ..., la ligne d'interconnexion électrique Bobo/Ouaga est indisponible privant provisoirement le CRCO de la puissance importée de Côte d'Ivoire. Cette situation est susceptible d'entraîner des perturbations dans la fourniture de l'électricité dans le centre de Ouagadougou et environnant.*

*En attendant de rétablir le transit normal de l'électricité dans les meilleurs délais, la SONABEL présente ses excuses à sa clientèle et aux usagers de l'électricité pour les désagréments consécutifs à cette situation indépendante de sa volonté ».*

Cette situation appelle de notre part quelques d'observations portant sur l'inquiétante rupture des câbles et le besoin de repenser les modes de production de l'électricité.

### **Une rupture de câble inquiétante**

La fréquence des ruptures de câbles sur la ligne d'interconnexion Bobo/ouaga est inquiétante. A partir des informations prises sur les sites de journaux en ligne ; l'on peut dire qu'en moyenne, on a au cours de l'année 2014, des ruptures de câbles de l'ordre de quatre (4), soit une rupture de câble tous les trois (3) mois. Pour une ligne d'interconnexion qui a été réalisée en 2010, il paraît surprenant que les installations électriques devant conduire l'électricité en l'espace de quatre (4) ans montrent déjà des signes inquiétants de faiblesse. Il est nécessaire d'expliquer les raisons de cette forte fréquence de rupture de câble qui peuvent porter un préjudice important à l'activité économique des entreprises. Peut-on arguer que les installations sont de mauvaise qualité ? Pourquoi les problèmes de rupture se posent avec une aussi forte acuité sur la ligne d'interconnexion entre Bobo et Ouagadougou ? que convient-il de faire pour prévenir techniquement une telle situation qui risque d'empirer si l'on ne n'y prend garde ?

Contrairement à cette annonce laconique selon laquelle la SONABEL décline toute responsabilité quant aux ruptures de câble qui surviennent sur la ligne d'interconnexion ; je pense qu'il y a une réelle incapacité de cette société à faire face à ses obligations vis-à-vis de sa clientèle. Il est absurde de croire que la variété de causes occasionnant les ruptures de câbles dédouane la SONABEL. La professionnalisation exige que la société garantisse une fourniture d'électricité paisible en trouvant les moyens innovants pour réduire à des proportions acceptables les désagréments qui pourraient survenir dans le transit de l'électricité. Avec des délestages qui commencent en mi-février, il faut craindre sérieusement des répercussions de performance à tous les niveaux. Aucune couche sociale n'est épargnée par ces coupures intempestives qui ralentissent ou interrompent toute activité fonctionnant sur la base de l'électricité. Cette situation est aggravée avec des coupures d'eau de l'ONEA qui déstabilisent les moins prévoyants en quête de la ressource rare. C'est pour toutes ces raisons que le Pr Pierre Meyer indiquait aux abonnés (de la SONABEL) « *d'utiliser les voies de droit appropriées – le recours aux actions judiciaires- pour obtenir réparation des dommages causés par les délestages* » (Observateur Paalga, 22 mars 2010).

S'il faut sans doute féliciter tous ces agents qui travaillent comme des « forcenés » pour solutionner ces ruptures ; il est urgent d'aller vers des solutions plus performantes devant contribuer à prévenir des problèmes de ce type. Ces agents abattent un travail formidable dans des conditions parfois très difficiles et il convient de saluer leur sens du devoir. Une rupture avec les modes de production classique est en conséquence une nécessité pour réduire les peines de tous, du personnel de la SONABEL comme des populations.



### **Vers une rupture des modes de production ?**

Fondamentalement ces ruptures intempestives nous rappellent que la disponibilité de l'électricité (l'offre en électricité tourne autour de 13% en milieu urbain et 1% en milieu rural où vivent plus de 80% de la population, Etude Prospective du secteur de l'énergie au Burkina Faso, 2010) n'est pas encore un acquis au Burkina Faso, et ce, malgré l'utilisation importante des énergies issues de la biomasse et des hydrocarbures. Certains acteurs avaient crié trop tôt victoire en espérant que la réalisation de l'interconnexion aurait mis fin au problème de délestage à Ouagadougou. Quelques années après ce grand projet mobilisé à coût de milliards, le Burkina Faso est toujours à la recherche du remède miracle pour offrir à chaque burkinabè l'occasion d'avoir de l'électricité chez lui et à moindre coût.

Monsieur Narcisse Sawadogo, Directeur Général de l'Energie, affirmait dans les colonnes du journal en ligne lefaso.net (en Avril 2013) que l'énergie solaire était certainement une des solutions possibles pour réduire notre dépendance aux pays de la sous-région (Côte d'Ivoire et Ghana). La solution étant d'aller vers la production d'énergies endogènes. Pour ce faire, le gouvernement de l'époque avait en projet la construction de centrales solaires à Zagtoulou (30 megawatts), de deux (2) mini centrales photovoltaïques à Ouaga 2000 et à Kaya, et d'une centrale solaire (20 megawatts) à Mana en partenariat avec la société minière SEMAFO. Selon les propos du DG, ces investissements devraient voir le jour entre 2014 et 2015. Même si les quantités d'énergie qui sortiront de ces centrales sont dérisoires par rapport à la demande, ces projets constituent des initiatives encourageantes. Il convient en conséquence d'informer l'opinion publique sur l'état d'avancement de ces projets pilotes qui amorcent la transition énergétique vers des énergies propres et accessibles à tous.

Je voudrais aussi attirer l'attention de tous sur la fameuse expression selon laquelle « *plus rien ne sera comme avant* ». Appliqué au domaine de l'électricité, il y a de fortes chances que cette expression fasse l'effet d'un « électrochoc » si l'on n'envisage pas une véritable démocratisation de la gestion et de la promotion de l'énergie dite endogène au Burkina Faso. La politique de l'énergie au Faso doit cesser d'être une affaire de quelques technocrates incapables de s'inscrire dans des dynamiques

d'autonomisation véritable dans la production de l'électricité. Autant les états généraux de la justice sont nécessaires pour refonder ce pouvoir autant la cristallisation des attentes des populations par des espaces de dialogues, dédié au secteur économique y compris l'énergie, constituent un passage obligé pour construire une politique inclusive dont les réformes emporteront une adhésion citoyenne. Sans doute, cette conscience collective née avec l'insurrection populaire doit continuer d'essaimer dans tous les espaces de la vie publique. Car, c'est au prix de l'interpellation, de la veille et d'actes désintéressés au profit de l'intérêt commun que nous parviendrons à construire une société forte qui replace l'homme au centre du développement. De ce point de vue, au-delà de la SONABEL, nous, citoyens, avons tous un devoir solennel d'une maîtrise de l'énergie ; il nous faut nécessairement éviter tout gaspillage dans nos bureaux et domiciles et inciter à la construction de maisons et d'installations moins consommateurs d'énergie. Evitons donc les comportements égoïstes et une attitude à l'endroit de la SONABEL qui consiste à jeter « le bébé avec l'eau du bain ».

**Yda Alexis NAGALO**  
**Cadre d'Action des Juristes de l'Environnement / Burkina Faso**  
[nagalose@yahoo.fr](mailto:nagalose@yahoo.fr) ou [cajeburkina@yahoo.fr](mailto:cajeburkina@yahoo.fr)

© Février 2015